

Organisation Internationale du Travail
303ème session du Conseil d'administration
(Genève, 6-21 novembre 2008)

Message du Président de la République française
transmis par M. Gilles de Robien, Délégué gouvernemental,
à l'assemblée plénière du Conseil d'administration du Bureau
international du travail le jeudi 20 novembre 2008.

Le monde est confronté depuis plusieurs semaines à une crise financière sans précédent. Cette crise a d'ores et déjà des effets sur la situation économique mondiale, Nous ne pourrions éviter qu'elle ait aussi des répercussions sociales, avec notamment une augmentation du nombre de travailleurs privés d'emploi et le risque de voir s'accroître la pauvreté.

Les difficultés que nous traversons montrent que nous avons besoin d'une nouvelle gouvernance mondiale. A Washington, le 15 novembre dernier, les membres du G20 ont ouvert des discussions pour réformer le système financier et éviter à l'avenir les déstabilisations du type de celles que nous connaissons aujourd'hui.

Au moment de définir les règles de cette nouvelle gouvernance mondiale, nous devons aussi prendre en compte la dimension sociale. La promotion du travail décent est un élément à part entière des nouvelles régulations qu'il nous faut mettre en place. Elle doit donc être au cœur de la réflexion qu'il nous faut mener et des décisions qu'il nous faudra prendre dans les mois à venir.

L'Organisation internationale du travail réunit depuis longtemps, dans une logique tripartite, les Etats, les représentants des travailleurs et les représentants des employeurs autour d'un projet commun : faire vivre la dimension sociale de la mondialisation. Depuis longtemps, elle agit pour que le progrès économique lié à l'internationalisation des échanges ne se fasse pas au détriment des travailleurs, et dans le même temps, pour que le renforcement des droits sociaux améliore la performance économique.

La France partage cette conviction selon laquelle le progrès économique et le progrès social ne vont pas l'un sans l'autre. Elle partage cette conviction selon laquelle ils se renforcent mutuellement. Elle a toujours défendu l'idée, notamment au plan européen, que la reconnaissance et la protection des droits des travailleurs ne constituait pas un handicap, mais un atout dans la mondialisation.

J'encourage donc l'Organisation internationale du travail à faire entendre sa voix dans le débat qui s'ouvre actuellement sur la définition d'une nouvelle gouvernance mondiale, et à faire des propositions concrètes pour que la promotion du travail décent soit au cœur des règles qui constitueront, demain, l'armature d'un nouvel ordre mondial.